

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT le 26-301_2017-DE DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 26 Septembre 2017
Nombre de Conseillers : En exercice : 37 Présents : 30 Absents : 2 Pouvoirs : 5 Votants : 35 Pour : 33 Contre : 1 Nul : 0 Abstention : 1 N° CC 301 /2017	L'an deux mille dix-sept, le 26 Septembre à vingt heures , le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul COTTERLAZ-RANNARD. Date de convocation : 20 septembre 2017 Présents : Mmes Christine VIONNET, Paulette LENORMAND, Anne-Marie BAILLEUL, Corinne GUISEPPIN, Mylène DUCLOS, Carole BRETON, Marthe CUTELLE, Carine LAVAL, Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFAVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul COTTERLAZ-RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD. Pouvoirs : Mme Estelita LACHENAL donne son pouvoir à M. Joseph TRAVAIL, Mrs Michel BOTTERI donne son pouvoir à Mme Corinne GUISEPPIN, Alain LAMBERT donne son pouvoir à M. Emmanuel GEORGES, Guy PERRET donne son pouvoir à M. Gilles PILLOUX, Alain CHAMOSSET donne son pouvoir à M. Patrick FALCOZ. Absents excusés : Mrs Gilles PASCAL, Pascal COULLOUX. M. Gilles PILLOUX est désigné secrétaire de séance

OBJET : Programmation des travaux eaux usées 2018

Il est présenté ci-après la programmation 2018 (coût estimatif € HT avec coût de maîtrise d'œuvre) suivant les projets établis par les maîtres d'œuvre.

1°) Pour Chilly : le réseau d'eaux usées de Mougny

MONTANT DES TRAVAUX	260 249,70	94,34%
HONORAIRE MAITRE D'ŒUVRE Hydrétudes	10 735,00	3,89%
CONTRÔLES DE QUALITE (que les réseaux)	4 882,80	1,77%
TOTAL € HT	275 867,50	100,00%

Plan de financement

MONTANT TOTAL OPERATION	275 867,50	100,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 74	82 760,25	30,00%
AGENCE DE L'EAU RMC	55 173,35	20,00%
ETAT (DETR)	82 760,25	30,00%
AUTOFINANCEMENT	55 173,65	20,00%

2°) Pour Frangy : le réseau d'eaux usées pour suppression poste de refoulement

MONTANT DES TRAVAUX	74 315,04	90,44%
HONORAIRE MAITRE D'ŒUVRE Profils Etudes	4 450,00	5,42%
CONTRÔLES DE QUALITE	1 010,00	1,23%
CSPS	1 200,00	1,46%
FRAIS PUBLICATION ET COPIES	1 200,00	1,46%
TOTAL € HT	82 175,04	100,00%

Plan de financement

MONTANT TOTAL OPERATION	82 175.04	100,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 74	24 652.51	30.00%
ETAT (DETR)	24 652.51	30.00%
AGENCE DE L'EAU RMC	16 435.01	20.00%
AUTOFINANCEMENT	16 435.01	20.00%

3°) Pour Seyssel Ain : le réseau d'eaux usées pour rénovation du poste de refoulement de « Eglise »

MONTANT DES TRAVAUX	116 650,00	86,10%
HONORAIRE MAITRE D'ŒUVRE AVP	3 480,00	2,57%
HONORAIRE MAITRE D'ŒUVRE	9 000,00	6,64%
CSPS	1 500,00	1,11%
FRAIS DIVERS IMPREVUS	3 350,00	2,47%
FRAIS PUBLICATION ET COPIES	1 500,00	1,11%
TOTAL € HT	135 480,00	100,00%

Plan de financement

MONTANT TOTAL OPERATION	135 480.00	100,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 01	27 099.00	20.00%
AGENCE DE L'EAU RMC	27 099.00	20.00%
AUTOFINANCEMENT	81 282.00	60.00%

Les projets sont susceptibles d'être financés grâce à des subventions du Conseil Départemental de Haute Savoie et de l'Ain, de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et de l'Etat via la DETR.

Aussi, les projets sont présentés aux différents partenaires financiers par le biais des Conseils Départementaux. Les aides éventuelles, que l'Agence de l'eau RMC apporte aux différentes opérations sont versées directement aux Conseils départementaux qui en assurent la gestion (administrative et financière). C'est pourquoi, il convient d'autoriser les Conseils Départementaux à percevoir et à verser pour le compte de la C.C.U.R., les subventions attribuées par l'Agence de l'eau RMC.

De plus, cette opération (étude et travaux) sera réalisée selon les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement et que mention sera faite dans le dossier de consultation des entreprises.

L'intérêt et l'urgence de réaliser ces projets demandent de lancer une programmation sans tarder.

Les coûts estimatifs des projets étant inférieur au seuil de 4 845 000 € HT, il est proposé au Conseil de retenir pour la passation de ces marchés la méthode adaptée avec publication préalable dans un journal officiel.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les projets tel que présentés,
- **PREND** acte du coût global des opérations en indiquant que les opérations seront inscrites au budget 2018,
- **SOLLICITE** l'inscription des affaires au programme subventionné des Conseils Départementaux, de l'Etat (DETR) et de l'agence de l'eau RMC,
- **AUTORISE** de souscrire un emprunt auprès d'établissement bancaire,
- **DECIDE** de lancer sans délai la consultation,
- **S'ENGAGE** à faire réaliser les travaux conformément à la Charte Nationale de l'Agence de l'eau,
- **AUTORISE** le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution des marchés passés en procédure adaptée relatifs à cette opération, notamment à signer toutes pièces relatives à ces dossiers, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Pour Extrait conforme,
Le Président,
Paul COTTERLAZ-RANNARD

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

